

ENQUÊTE ANNUELLE DE PRODUCTION (EAP)

NOTICE EXPLICATIVE

Période de référence 2025 - collectée en 2026

L'enquête annuelle de production (EAP) a pour thème principal l'analyse du **chiffre d'affaires** de votre entreprise. Cette analyse est relativement détaillée s'agissant des ventes de biens ou de services **industriels**. Elle est plus globale pour le reste. L'observation porte également sur les **quantités de biens vendus**.

*Votre questionnaire est **personnalisé** : la liste des produits ou services industriels proposés dans ce questionnaire tient compte de votre/vos branche(s) d'activité et/ou de vos réponses précédentes.*

Table des matières

SÉQUENCES DU QUESTIONNAIRE ET DÉFINITIONS	2
I - LISTE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE.....	2
II et III - CHIFFRE D'AFFAIRES	2
IV - ACTIVITÉS.....	3
V - PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX FABRIQUÉS OU TRANSFORMÉS PAR UN OU DES TIERS ET VENDUS PAR VOTRE ENTREPRISE	3
VI - PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX FABRIQUÉS OU TRANSFORMÉS PAR VOTRE ENTREPRISE	4
VII - VENTE DE PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX (HORS ACTIVITÉS DE NÉGOCE).....	5
VIII - MODÈLES ÉCONOMIQUES DES PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX.....	5
IX - REVENTE EN L'ÉTAT DE PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX (ACTIVITÉ DE NÉGOCE UNIQUEMENT)	7
X - INSTALLATION, POSE, RÉPARATION OU MAINTENANCE DE PRODUITS INDUSTRIELS.....	7
XI à XIV - ÉNERGIE	8
XV - CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	8
XVI - COLLECTE, TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS.....	9
XVII - AUTRES ACTIVITÉS MARCHANDES	9
XVIII - RÉCAPITULATIF DES MONTANTS FACTURÉS	10
XIX - VENTES ET ACHATS INTRA-GROUPE	10
XX - RESTRUCTURATION	11
POUR INFORMATION	12
L'EAP ET LES NOMENCLATURES	12
L'EAP ET LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS	13

SÉQUENCES DU QUESTIONNAIRE ET DÉFINITIONS

I - LISTE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

Dans la première partie du module, il vous est demandé de sélectionner la ou les activités de votre entreprise. Il suffit de cocher les activités concernées (plusieurs choix sont possibles) dans la liste suivante :

- ☐ Agriculture, sylviculture (y.c. exploitation forestière) et pêche
- ☐ Production et services industriels (y.c. agroalimentaire, artisanat commercial) ; activités d'extraction de produits minéraux ; installation, pose, réparation ou maintenance
- ☐ Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de vapeur et d'air conditionné ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- ☐ Construction (y.c. travaux publics)
- ☐ Commerce, c'est-à-dire la vente de produits achetés et revendus en l'état
- ☐ Transports et entreposage
- ☐ Hébergement et restauration
- ☐ Activités financières et d'assurance (y.c. holdings, mais hors sièges sociaux)
- ☐ Activités non marchandes comme administration publique et défense ; sécurité sociale ; enseignement ; santé humaine et activités d'action sociale ; association ; etc.
- ☐ Arts, sports et activités récréatives
- ☐ Autres activités des services auprès de particuliers ou d'entreprises* ; réparation de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ; sièges sociaux

La dernière modalité « *Autres activités des services auprès de particuliers ou d'entreprises ; réparation de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ; sièges sociaux* », comprend toutes les activités qui ne sont pas prises en compte dans les rubriques précédentes, et notamment :

- les services d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation relevant du secteur du bâtiment (43.21G à 44.24Y),
- les activités de l'édition (58.11Y à 58.29Y),
- des télécommunications (61.10Y à 61.90Y),
- de conseil informatique, comptable, fiscal ou en gestion d'affaires (62.20G, 69.20Y et 70.20Y),
- les services de sièges sociaux (70.10Y),
- de la location (77.11Y à 77.40H),
- d'ingénierie, de contrôle et de conseils techniques (71.12Y à 71.20H),
- de recherche et développement (72.10G à 72.20Y),
- du conditionnement pour le compte de tiers (82.92Y),
- les services d'entretien des automobiles et des cycles (95.31Y à 95.32Y)

On vous demande ensuite de sélectionner dans un menu déroulant l'activité principale de votre entreprise en termes de chiffre d'affaires.

La troisième question vous permet de renseigner en clair l'activité principale de votre entreprise sous son appellation usuelle.

II et III - CHIFFRE D'AFFAIRES

Ce module est divisé en trois parties : le **montant du CA**, la **période** de prise en compte du CA, et l'**évolution du CA** en cas de forte hausse ou baisse.

Il porte sur l'année civile 2025. Il vous est demandé de renseigner un chiffre d'affaires hors taxes et de confirmer que ce montant porte sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

Si ce n'est pas le cas, il vous faut déterminer le nombre de mois pris en compte dans ce montant ainsi que la date de clôture de votre exercice. La durée de l'exercice doit être comprise entre 1 et 23 mois, et la date de clôture doit se situer entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre de 2025 (pour couvrir les exercices comptables décalés).

Si votre CA a fortement évolué par rapport à celui de l'année dernière, une troisième question vous demande d'en indiquer les raisons. Plusieurs choix possibles, il existe une modalité « *Autre* » pour les cas non listés précédemment.

IV - ACTIVITÉS

Ce module vous permet de sélectionner les activités dans lesquelles vous avez réalisé votre chiffre d'affaires en 2025 :

- ☐ Vente de produits industriels ou artisanaux (*y compris de l'industrie agroalimentaire, services industriels* et produits minéraux* extraits sur le territoire français*)
- ☐ Installation, pose, réparation ou maintenance*
- ☐ Énergie : production, distribution et transport d'électricité, de gaz, de vapeur ou d'air conditionné
- ☐ Eau : captage, traitement et distribution d'eau, collecte et traitement des eaux usées
- ☐ Déchets : collecte, traitement et élimination des déchets
- ☐ Autres activités marchandes*, non listées ci-dessus

La suite du questionnaire sera filtrée en fonction de vos réponses au module « *Activités* » et des données antérieures si votre entreprise a répondu au précédent millésime de l'enquête (ou des produits qui peuvent correspondre à vos activités).

V - PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX FABRIQUÉS OU TRANSFORMÉS PAR UN OU DES TIERS ET VENDUS PAR VOTRE ENTREPRISE

Les questions vont permettre de déterminer le mode de vente par votre entreprise de produits fabriqués par un tiers.

La première question du module : « *Vendez-vous des produits fabriqués ou transformés par un ou des tiers ?* »

Si « *non* », vous n'êtes alors ni donneur d'ordre industriel, ni n'exercez pas d'activité de négoce.

Si « *oui* », la suite des questions va permettre de déterminer si vous êtes donneur d'ordre industriel et si vous faites du négoce.

Donneur d'ordre industriel : si, pour certains produits que vous faites fabriquer par des tiers et que vous commercialisez, vous fournissez gratuitement les matières premières ou les composants à transformer aux entreprises qui les fabriquent, ou si vous en détenez les droits de propriété intellectuelle (brevets, marques).

Activité de négoce : si vous commercialisez d'autres produits sans fournir gratuitement de matières premières ou de composants à transformer aux entreprises qui les fabriquent et sans en détenir les droits de propriété intellectuelle (brevets, marques).

Produits industriels fabriqués ou transformés par un ou des tiers		L'entreprise fournit les matières premières ou composants gratuitement		
		oui pour l'ensemble des produits	oui pour une partie des produits	non pour l'ensemble des produits
L'entreprise possède les brevets / marques	oui pour l'ensemble des produits	DO	DO	DO
	oui pour une partie des produits	DO	DO & Négoc	DO & Négoc
	non pour l'ensemble des produits	DO	DO & Négoc	Négoc

En fonction de vos réponses, un résumé de votre situation s'affiche à la fin du module avec un récapitulatif de votre situation en tant que donneur d'ordres et/ou de négociateur.

VI - PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX FABRIQUÉS OU TRANSFORMÉS PAR VOTRE ENTREPRISE

Les questions de ce module vont permettre de déterminer le mode de fabrication de ces produits (en compte propre ou en tant que sous-traitant).

La première question du module : « *Fabriquez-vous ou transformez-vous des produits industriels ou artisanaux ou réalisez-vous des services industriels ?* »

Si « *non* », vous ne fabriquez pas de produits pour votre compte propre ou en tant que sous-traitant. Si « *oui* », la suite des questions va permettre de déterminer si vous fabriquez des produits pour votre compte propre ou en tant que sous-traitant.

Compte propre : vous achetez vous-même les matières premières ou les composants nécessaires à la fabrication des produits que vous fabriquez, et aucun de vos clients ne vous les fournit gratuitement.

Sous-traitant : vos clients vous fournissent gratuitement l'ensemble des matières premières ou composants des produits que vous fabriquez.

Produits industriels fabriqués ou transformés par l'entreprise		Le client fournit les matières premières ou composants gratuitement		
		oui pour l'ensemble des produits	oui pour une partie des produits	non pour l'ensemble des produits
L'entreprise fabrique des produits industriels ou artisanaux ou réalise des services industriels	oui	Sous-traitant	Sous-traitant & Compte propre	Compte propre
	non			

En fonction de vos réponses, un résumé de votre situation s’affiche à la fin du module avec un récapitulatif de votre situation en tant que compte-propre et/ou sous-traitant.

VII - VENTE DE PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX (HORS ACTIVITÉS DE NÉGOCE)

Dans cette partie, on vous demande pour l’année 2025, de renseigner le montant facturé et les quantités (produite et facturée) pour l’ensemble des produits industriels ou artisanaux vendus par votre entreprise (**hors activité de négoce**).

Les informations sont à renseigner dans un tableau similaire à l'exemple ci-dessous :

Produit (hors activité de négoce)	Code douanier ①	Montant facturé hors taxes ① (en k€)	Quantité facturée ①	Quantité produite ①
1623190012 - Charpentes industrielles	4418[.30 + .81 + .82 + .83 + .89 + .91 + .92 + .99]	k€	kg	kg
1623190013 - Charpentes traditionnelles	4418[.30 + .81 + .82 + .83 + .89 + .91 + .92 + .99]	k€	kg	kg

Ajouter une ligne

Supprimer la dernière ligne

La liste des produits proposée a été prédéfinie à partir des caractéristiques de votre entreprise, de vos réponses à des enquêtes précédentes ou des produits généralement fabriqués par les entreprises de votre secteur.

Si vous souhaitez ajouter des produits, vous pouvez saisir dans la case Produit (hors activité de négoce) en dernière ligne du tableau, les 3 premiers caractères d'un mot-clé ou les 3 premiers chiffres du code produit ou du code douanier.

Attention : Les ventes de produits correspondant à du négoce vous seront demandées par la suite dans une autre séquence.

Vous pouvez ajouter autant de lignes de produits que nécessaire (et les supprimer en cas d’erreur). En revanche, vous ne pouvez pas supprimer de ligne dans la liste des produits pré-définis.

Pour chaque produit il suffit de renseigner le **montant facturé hors taxes** (en k€). Le **quantité facturée** (dans l’unité prédéfinie) et la **quantité produite** (dans l’unité prédéfinie) sur l’année sont demandées si besoin.

VIII - MODÈLES ÉCONOMIQUES DES PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX

L'analyse du chiffre d'affaires au niveau de chaque produit vendu s'appuie sur l'association produit / modèle économique ayant conduit à la vente du produit.

Le premier modèle (**Donneur d’Ordre**) concerne les produits qui, vendus par l'entreprise, n'ont pas été fabriqués par elle-même, mais à l'extérieur par un tiers (qui peut être une autre entreprise de votre groupe) quelle que soit la localisation géographique de ce tiers. La fabrication de ce produit a été

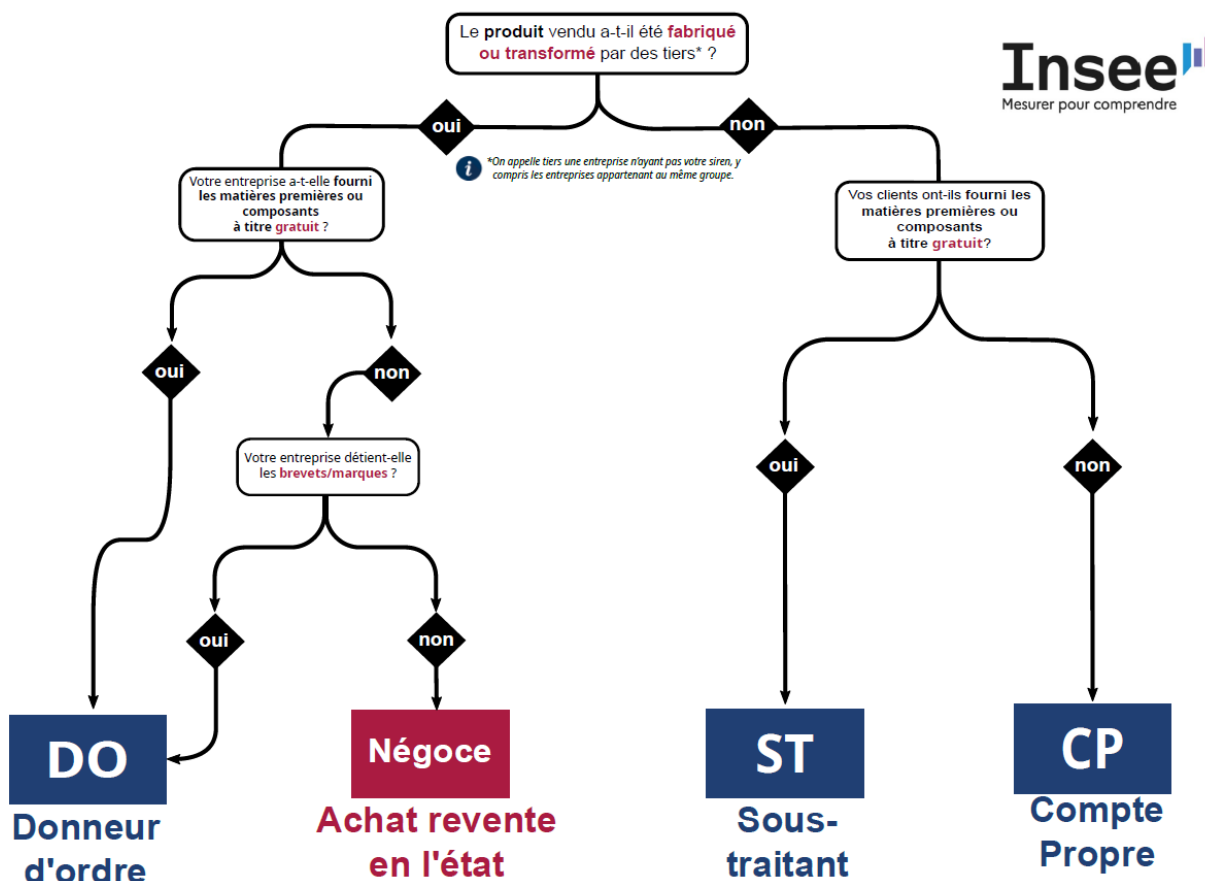
entièrement confiée à un sous-traitant en lui fournissant à titre gratuit les intrants. Attention, si vous disposez du brevet et de la propriété intellectuelle du produit, vous êtes considéré comme **Donneur d'Ordre** même si vous ne fournissez pas les entrants à titre gratuit.

Les deux autres modèles (**Sous-traitant** et **Compte Propre**) concernent les produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national, DOM compris. Un produit fabriqué hors du territoire national est toujours considéré comme fabriqué par une entreprise extérieure.

L'interrogation étant faite au niveau d'un produit, si un seul modèle économique lui est associé, il suffit d'indiquer 100% dans la case correspondante.

Si un produit relève de plus d'un modèle économique, la règle est de répartir (en %) le chiffre d'affaires de ce produit suivant les modèles concernés. Si l'information n'est pas directement disponible, cette répartition doit être estimée. Votre estimation, même approximative, est préférable à une non-réponse.

Les modèles économiques :



IX - REVENTE EN L'ÉTAT DE PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX (ACTIVITÉ DE NÉGOCE UNIQUEMENT)

Dans cette partie, on vous demande pour l'année 2025, de renseigner les montants facturés et la part de la vente au détail (en %) pour l'ensemble des produits industriels revendus en l'état par votre entreprise (**activité de négoce uniquement**)

Les informations sont à renseigner dans un tableau similaire à l'exemple ci-dessous :

Produit (activité de négoce uniquement)	Montant facturé hors taxes ① (en k€)	Part de la <u>vente au détail</u> ② (en %) :
1623 - Commerce d'autres éléments de menuiserie et de charpente X	k€	%

La liste des produits proposée a été prédéfinie à partir des caractéristiques de votre entreprise ou de vos réponses à des enquêtes précédentes.

Si vous souhaitez ajouter des produits, vous pouvez saisir dans la case « Produit » en dernière ligne du tableau, ou les 3 premiers caractères d'un mot-clé.

Vous pouvez ajouter autant de lignes produit que nécessaire (et les supprimer en cas d'erreur). En revanche, vous ne pouvez pas supprimer de ligne dans la liste des produits pré-sélectionnés.

Pour chaque produit il suffit de renseigner **le montant facturé hors taxes** (en k€) et **la part de la vente au détail** (en %) sur l'année.

X - INSTALLATION, POSE, RÉPARATION OU MAINTENANCE DE PRODUITS INDUSTRIELS

Dans cette partie, on vous demande pour l'année 2025, de renseigner les montants facturés et la part sous-traitée pour l'ensemble des services d'installation, de pose, de réparation ou de maintenance vendus par votre entreprise.

Cela inclut la réparation et l'entretien général ou régulier d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements produits dans l'industrie manufacturière, l'installation spécialisée de machines et d'équipements industriels. En sont exclus les services de réparation et d'entretien des automobiles et des cycles (95.31Y à 95.32Y) et les services d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation relevant du secteur du bâtiment (43.21G à 44.24Y).

Les ventes réalisées dans ces services sont à déclarer dans la partie des « Autres activités marchandes » du questionnaire. Si l'installation est incluse dans le prix de vente facturé des biens ou équipements fabriqués par l'entreprise, merci de ne pas l'indiquer dans cette rubrique.

Les informations sont à renseigner dans un tableau similaire à l'exemple ci-dessous :

Service	Montant facturé hors taxes ① (en k€)	Part réalisée par un sous-traitant (en %)
332029700B - Installation de machines- outils à bois	k€	%

La liste des produits proposée a été prédéfinie à partir des caractéristiques de votre entreprise ou de vos réponses à des enquêtes précédentes.

Si vous souhaitez ajouter des produits, vous pouvez saisir dans la case « Produit » en dernière ligne du tableau, ou les 3 premiers caractères d'un mot-clé.

Vous pouvez ajouter autant de ligne produit que nécessaire (et les supprimer en cas d'erreur). En revanche, vous ne pouvez pas supprimer de ligne dans la liste des produits pré-sélectionnés.

Pour chaque produit il suffit de renseigner **le montant facturé hors taxes** (en k€) et **la part réalisée par un sous-traitant** (en %) sur l'année.

XI à XIV - ÉNERGIE

Dans cette partie, on vous demande de renseigner quels types d'énergie vous avez produits ou distribués pour l'année 2025 : électricité, gaz, vapeur et air conditionné (plusieurs choix possibles).

- ☐ Électricité
- ☐ Gaz
- ☐ Vapeur et air conditionné
- ☐ Aucun

Pour chaque énergie sélectionnée, il vous sera demandé de renseigner les informations attendues dans une séquence dédiée dans la suite du questionnaire.

La liste des produits proposée a été prédéfinie à partir des caractéristiques de votre entreprise ou de vos réponses à des enquêtes précédentes.

Pour chaque produit des différentes séquences sélectionnées, il suffit de renseigner **le montant facturé hors taxes** (en k€) sur l'année (ainsi que les quantités dans certains cas).

XV - CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

Dans cette partie, on vous demande de renseigner les montants facturés et les quantités pour l'ensemble des produits d'eau vendus par votre entreprise.

Les informations sont à renseigner dans un tableau similaire à l'exemple ci-dessous :

Produit	Montant facturé hors taxes ① (en k€)	Quantité facturée ①	Quantité produite ①
36001110H0 - Vente d'eau potable (facturation au m3) aux abonnés "domestiques et assimilés", y compris abonnement	k€	milliers de m ³	

La liste des produits proposée a été prédéfinie à partir des caractéristiques de votre entreprise ou de vos réponses à des enquêtes précédentes.

Si vous souhaitez ajouter des produits, vous pouvez saisir dans la case « Produit » en dernière ligne du tableau, ou les 3 premiers caractères d'un mot-clé.

Vous pouvez ajouter autant de ligne produit que nécessaire (et les supprimer en cas d'erreur). En revanche, vous ne pouvez pas supprimer de ligne dans la liste des produits pré-sélectionnés.

Pour chaque produit il suffit de renseigner **le montant facturé hors taxes** (en k€) et selon les cas **la quantité facturée** (en milliers de m³) sur l'année.

XVI - COLLECTE, TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Dans cette partie, on vous demande de renseigner les montants facturés et les quantités pour l'ensemble des produits de déchets vendus par votre entreprise.

Les informations sont à renseigner dans un tableau similaire à l'exemple ci-dessous :

Produit	Montant facturé hors taxes ① (en k€)	Quantité facturée ①	Quantité produite ①
38112100H0 - Collecte des déchets municipaux non recyclables non dangereux	k€	tonnes	tonnes

La liste des produits proposée a été prédéfinie à partir des caractéristiques de votre entreprise ou de vos réponses à des enquêtes précédentes.

Si vous souhaitez ajouter des produits, vous pouvez saisir dans la case « Produit » en dernière ligne du tableau, ou les 3 premiers caractères d'un mot-clé.

Vous pouvez ajouter autant de ligne produit que nécessaire (et les supprimer en cas d'erreur). En revanche, vous ne pouvez pas supprimer de ligne dans la liste des produits pré-sélectionnés.

Pour chaque produit il suffit de renseigner **le montant facturé hors taxes** (en k€) et selon les cas **la quantité facturée** (en tonnes) et la **quantité produite** (en tonnes) sur l'année.

XVII - AUTRES ACTIVITÉS MARCHANDES

Dans cette partie, on vous demande pour l'année 2025, de renseigner les montants facturés pour l'ensemble des autres activités marchandes (non encore déclarées) vendues par votre entreprise.

Les informations sont à renseigner dans un tableau similaire à l'exemple ci-dessous :

Activité	Montant facturé hors taxes ⓘ (en k€)
4391a - Travaux et pose de charpentes	k€
7010 - Services de sièges sociaux	k€
4941a - Transports routiers de fret interurbains	k€

La liste des produits proposée a été prédéfinie à partir des caractéristiques de votre entreprise ou de vos réponses à des enquêtes précédentes.

Si vous souhaitez ajouter des produits, vous pouvez saisir dans la case « Produit » en dernière ligne du tableau, ou les 3 premiers caractères d'un mot-clé.

Vous pouvez ajouter autant de ligne produit que nécessaire (et les supprimer en cas d'erreur). En revanche, vous ne pouvez pas supprimer de ligne dans la liste des produits pré-sélectionnés.

Pour chaque produit il suffit de renseigner le **montant facturé hors taxes** (en k€) sur l'année.

XVIII - RÉCAPITULATIF DES MONTANTS FACTURÉS

Il se présente sous la forme d'un tableau avec un rappel de votre chiffre d'affaires total déclaré ainsi que de sa ventilation entre les différentes rubriques. Si vous confirmez votre déclaration et qu'il n'y a pas d'écart entre le Chiffre d'affaires total et la somme des montants facturés vous pouvez passer à la suite du questionnaire. Sinon merci de nous en indiquer les raisons dans la question suivante (réponse libre).

i	Chiffre d'affaires total déclaré : Écart entre le chiffre d'affaires total déclaré et les montants facturés ventilés par activités : Total des montants facturés pour : • Vente de produits industriels et artisanaux : • Négoce : • Installation, pose, réparation ou maintenance : • Production, distribution et transport d'électricité : • Production, distribution et transport de gaz : • Production, distribution et transport de vapeur et air conditionné : • Captage, traitement et distribution d'eau : • Collecte, traitement et élimination des déchets : • Autres activités marchandes :
----------	--

XIX - VENTES ET ACHATS INTRA-GROUPE

Cette rubrique permet de déterminer si votre entreprise appartient à un groupe.

On cherche ici à déterminer si votre société appartient à un groupe, qui peut être composé d'une holding, d'un siège social, ainsi que de sociétés vendant des biens ou des services.

Si c'est le cas, votre société peut avoir des échanges commerciaux avec d'autres sociétés du groupe. Il s'agit, si c'est le cas, de renseigner la part de chiffre d'affaires et la part des achats que vous réalisez avec les **entreprises françaises** du groupe. Cette part est demandée en pourcentage.

XX - RESTRUCTURATION

Cette rubrique permet de détecter les modifications de structure auxquelles a pu participer votre entreprise. Si votre entreprise a participé à une modification de structure (fusion, scission, absorption, apport partiel d'actifs, TUP, etc.) au cours de l'année civile 2025, merci de l'indiquer.

POUR INFORMATION

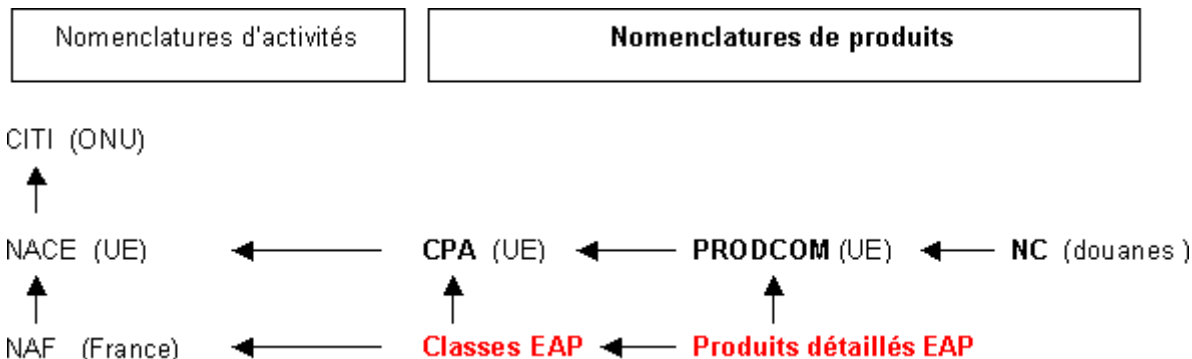
L'EAP ET LES NOMENCLATURES

Les nomenclatures françaises d'activités (NAF) et de produits (CPA) sont cohérentes avec les nomenclatures mondiales (ONU) et européennes (UE), ce qui explique la place particulière accordée à l'installation et la réparation. En effet, ces activités sont séparées des activités de fabrication dans les nouvelles nomenclatures, pour les activités où cela a un sens.

De même, l'entreprise qui ne fabrique pas mais fournit les constituants matériels, c'est-à-dire les intrants, à titre gratuit à son sous-traitant, ou qui dispose du brevet et de la propriété intellectuelle du produit, est vue dans ces nomenclatures comme produisant le bien, et le sous-traitant comme effectuant un service industriel. Par intrants, il faut comprendre tous les constituants matériels nécessaires à la fabrication d'un produit (matières premières, composants, pièces, sous-ensemble.) ; ces intrants figurent en achats dans les comptes de l'entreprise sauf s'ils lui ont été fournis à titre gratuit.

Ces évolutions des nomenclatures expliquent pour une part les choix faits dans ce questionnaire, en particulier dans la définition des modèles de ventes.

De manière générale, les nomenclatures de produits utilisées par l'EAP s'articulent par emboîtement (flèche du plus fin vers le plus agrégé) suivant le schéma qui suit avec les nomenclatures européennes et internationales :



L'un des objectifs de cette enquête est de fournir des statistiques dans le cadre des règlements européens. De ce fait, le questionnement s'appuie sur une liste de produits détaillés qui s'emboîte dans la liste de produits européenne (PRODCOM) établie par EUROSTAT.

Cette liste européenne est mise à jour chaque année pour tenir compte des évolutions, en particulier celles enregistrées dans la nomenclature douanière (NC). Cependant la proportion de lignes ainsi modifiées reste faible (de l'ordre de 5 %).

La liste de produits détaillés de l'EAP est également adaptée aux besoins et spécificités françaises (et peut tenir compte de demandes émanant d'organisations professionnelles). Ces différents besoins, européens ou nationaux, peuvent conduire à une modification du questionnaire d'une année à l'autre bien que la stabilité reste la règle.

L'EAP permet à l'INSEE de répondre au règlement européen EBS (*European Business Statistics*), et plus précisément :

- au volet sur la production communautaire (PRODCOM), pour les statistiques sur la production industrielle des entreprises pour une liste d'environ 4 000 produits imposés par Eurostat
- au règlement sur les statistiques structurelles (SBS : structural business statistics) pour la partie branches d'activité des entreprises, l'essentiel étant assuré par ailleurs par l'exploitation de données administratives
- et indirectement, au règlement court terme (STS : short term statistics) en contribuant à la qualité des statistiques mensuelles sur la production (IPI : indice de production industrielle) et à l'observation des prix dans l'industrie (IPPI : indice des prix à la production et à l'importation dans l'industrie) : tirage de l'échantillon mensuel à partir des résultats de l'EAP, recalage annuel des données mensuelles, IPI et IPPI, sur les données de l'EAP, révision des séries de l'IPI.

Ces statistiques sont régies par le règlement européen EBS n° 2019/2152 du 27 novembre 2019, relatif aux statistiques européennes d'entreprises (European business statistics) - règlement d'exécution (UE) 2020/1197 de la commission du 30 juillet 2020. Il a remplacé en 2022 le règlement européen PRODCOM (production communautaire) n° 3924 du 19 décembre 1991.

L'EAP ET LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS

Toute entreprise dont l'une des activités est décrite dans un des trois tableaux ci-dessous relève de l'enquête annuelle de production pour cette activité ou pour l'ensemble de ses activités si cette activité est principale. Il y a quelques exceptions mentionnées dans les tableaux.

Ces tableaux décrivent ce qui est considéré comme le champ de l'industrie pour la statistique :

1. l'industrie extractive
2. l'industrie manufacturière
3. les autres activités industrielles :
la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné,
le captage, le traitement et la distribution d'eau,
la collecte et traitement des eaux usées,
la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ; récupération,
la dépollution et autres services de gestion des déchets

INDUSTRIE EXTRACTIVE

05	Extraction de houille et de lignite
06	Extraction d'hydrocarbures
07	Extraction de minerais métalliques
08	Autres industries extractives
	<i>Extraction de pierres ornementales, de calcaire industriel, de gypse, d'ardoise et d'autres pierres</i>
	<i>Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin</i>
	<i>Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux</i>
	<i>Extraction de tourbe</i>
	<i>Production de sel</i>
	<i>Autres activités extractives n.c.a.</i>
09	Activités de soutien aux industries extractives

INDUSTRIE MANUFACTURIERE

	Les industries alimentaires (10, 11 et 12), les scieries et l'impregnation du bois à façon (partie du 16) ne sont pas dans le champ de l'EAP
10	Industries alimentaires
11	Fabrication de boissons
12	Fabrication de produits à base de tabac
13	Fabrication de textiles
14	Industrie de l'habillement
15	Fabrication de cuir, d'articles en cuir et de produits similaires dans d'autres matières
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19	Cokefaction et raffinage
20	Industrie chimique
21	Industrie pharmaceutique
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
24	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
29	Industrie automobile
30	Fabrication d'autres matériels de transport
31	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières
	<i>Frappe de monnaie</i>
	<i>Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie</i>
	<i>Fabrication d'instruments de musique</i>
	<i>Fabrication d'articles de sport</i>
	<i>Fabrication de jeux et jouets</i>
	<i>Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire</i>
	<i>Fabrication d'articles de broserie</i>
	<i>Autres activités manufacturières n.c.a.</i>
33	Reparation et installation de machines et d'équipements

AUTRES ACTIVITES INDUSTRIELLES

35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
	<i>Production d'électricité à partir de sources non renouvelables</i>
	<i>Production d'électricité à partir de sources renouvelables</i>
	<i>Transport d'électricité</i>
	<i>Distribution d'électricité</i>
	<i>Commerce d'électricité</i>
	<i>Stockage de l'électricité</i>
	<i>Production de gaz</i>
	<i>Distribution de combustibles gazeux par conduites</i>
	<i>Commerce de combustibles gazeux par conduites</i>
	<i>Stockage de gaz dans le cadre de services d'approvisionnement en réseau</i>
	<i>Production et distribution de vapeur et d'air conditionné</i>
	<i>Activités des courtiers et agents pour l'électricité et le gaz naturel</i>
36	Captage, traitement et distribution d'eau
37	Collecte et traitement des eaux usées
38	Collecte, valorisation et élimination des déchets
	<i>Collecte des déchets non dangereux</i>
	<i>Collecte des déchets dangereux</i>
	<i>Récupération de matériaux</i>
	<i>Valorisation énergétique</i>
	<i>Autre valorisation de déchets</i>
	<i>Incinération sans récupération d'énergie</i>
	<i>Mise en décharge ou stockage permanent</i>
	<i>Autre élimination de déchets</i>
39	Activités de dépollution et autres activités de service de gestion des déchets